



Charte de l'agriculture et de l'alimentation du Pays de Lorient

Interpellation du CDPL

20 propositions en faveur d'une véritable transition alimentaire locale

SOMMAIRE :

A – DES CONSTATS QUI NOUS INTERPELLENT	2
B - LES ORIENTATIONS QUE LE CDPL SOUHAITERAIT VOIR MISES EN AVANT	3
C - 20 PROPOSITIONS EN FAVEUR D'UNE VERITABLE TRANSITION.....	5
Pour une restauration collective scolaire responsable, éthique, durable et de proximité.....	5
Pour une production alimentaire locale durable et équitable	5
Pour un foncier agricole préservé, équitable et durable	5
Pour une meilleure gouvernance.....	6

La Charte de l'agriculture et de l'alimentation ainsi que le Programme Alimentaire Territorial (PAT) constituent des éléments essentiels dans la mise en œuvre de la transition écologique dans notre territoire.

Deux ans après leur signature, force est de constater que leur mise en œuvre souffre d'un certain nombre de faiblesses. Cet état de fait amène le CDPL à s'interroger et à formuler 20 propositions en faveur d'une véritable transition de territoire d'une urgente nécessité.

2 constats

- La nouvelle charte manque d'objectifs précis et ambitieux
- Les moyens, tant humains que financiers, nécessaires à une mise en œuvre réaliste ne sont pas mobilisés.

1 interrogation

- Sans objectifs précis, sans moyens suffisants, quelle est la volonté politique réelle sur le territoire ?

A – DES CONSTATS QUI NOUS INTERPELLENT

- L'appel à initiatives lancé durant l'été 2018 pour 2019-2020 ne comporte pas d'objectifs spécifiques ni de moyens en termes de soutiens financiers et de temps d'animation et de coordination.
- La restauration collective est un levier essentiel de la transition alimentaire et agricole et doit être un lieu d'exemplarité pour les collectivités. Or, il n'y a aucun objectif chiffré concernant l'approvisionnement local et bio, de même que sur la fréquence des repas végétariens en restauration collective.
- Sur la question de l'artificialisation des terres agricoles, il nous apparaît, au vu des nouvelles données relatives au changement climatique d'une part et aux engagements de la Région Bretagne d'autre part, que l'objectif de division par deux de la consommation de terres agricoles inscrites dans le SCOT est nettement insuffisant.

Par ailleurs la gestion des terres agricoles en faveur d'une transition agro-écologique est une impérieuse nécessité devenue consensuelle. La politique foncière menée est insuffisante pour une réelle transition. Actuellement 12,4% des exploitations sont en bio dans le Pays de Lorient, représentant seulement 6,6 % de SAU. Or il n'est prévu qu'une progression à 10% en 2020. Ce qui apparaît là aussi très nettement insuffisant pour relever les défis de la transition alimentaire locale.

Le pays de Lorient et plus particulièrement la ville de Lorient ont été pionniers, dès la décennie 1990, en matière de transition alimentaire dans la restauration collective. Mais force est de constater une stagnation depuis des années : plafonnement à 30 % des commandes en bio et seulement deux repas intégralement bio par mois.

La raison principale nous semble provenir d'un manque de coordination, tant des commandes entre communes et groupements de communes que des filières de production pour répondre à l'approvisionnement des collectivités de grandes tailles.

B - LES ORIENTATIONS QUE LE CDPL SOUHAITERAIT VOIR MISES EN AVANT

1. Objectif majeur, politique et stratégique : coordonner les marchés publics en matière de restauration collective en faveur des filières de production de proximité bio et « vertueuses » afin de stimuler leur progression.

La volonté politique lorientaise de donner priorité au local est louable mais paradoxale : elle a pour conséquence d'être un facteur limitant pour la progression des produits bio en restauration collective car il n'y a pas assez de production bio et locale.

Il apparaît urgent de renforcer l'information et la mobilisation des communes sur la nécessaire augmentation de l'approvisionnement local et bio, la coordination des commandes, les échanges de bonnes pratiques et la formation des équipes.

La progression de la relocalisation alimentaire de qualité à Lorient doit déboucher rapidement sur une véritable dynamique économique :

- créer un effet de levier par la demande coordonnée des communes et des acheteurs publics en produits bio et locaux afin de susciter des conversions et amorcer un puissant élan de transition agricole - le regroupement des communes au sein des trois Etablissements publics de coopération intercommunale du Pays de Lorient devrait y concourir !
- organiser les filières de production en groupements d'approvisionnement adaptés à la restauration collective du Pays.

Cette dynamique locale communautaire ne pourrait qu'inciter puis soutenir la mise en œuvre d'un Plan régional de transition agricole et l'instauration des Systèmes alimentaires territorialisés.

2. Corollaires indispensables à une véritable transition : la formation et le foncier, compte tenu du contexte social (50% des agriculteurs ont plus de 55 ans et 90% n'ont pas de successeurs désignés), ce qui nécessite une politique résolue d'aides à l'installation et de formation en « agriculture durable ».

La formation des acteurs de la filière

Formation à une transition agricole : la formation initiale et continue aux pratiques agronomiques «durables» et bio sont indispensables à la mise en œuvre d'une politique de transition ; encore faut-il que celle-ci s'exprime auprès des

structures concernées : outre les lycées agricoles, tous les organismes agricoles éligibles reconnus formateurs tels que la chambre d'agriculture, les CIVAM, GRAB et GAB ...

Formation à une transition alimentaire en restauration collective : planifier des campagnes d'éducation alimentaire en concertation avec les structures concernées (cuisines centrales, établissements scolaires, comités d'entreprises, structures associatives, restaurateurs privés...)

Formations agricole et alimentaire centrées par la notion de « plan protéines » : réduire les excès de production et de consommation de protéines animales pour parvenir à un équilibre avec les protéines végétales.

La question foncière

Le CDPL constate une opacité dans la gestion du foncier et souhaite que le politique reprenne la main car cela détermine et conditionne la préservation et le type même de l'outil de production agricole : lors d'une transmission de terres avec de nouvelles affectations, une commission cantonale émet un avis au département. Trop souvent les exploitants conventionnels en place agrandissent leurs exploitations au détriment de nouvelles installations et des alternatives bio et durables.

Principal objectif propre aux Systèmes alimentaires territorialisés : préserver - et agrandir quand cela est possible – les ceintures vertes périurbaines réservées à une agriculture de qualité pour l'approvisionnement de proximité des restaurations collectives.

Demande du CDPL de réunions d'information sur l'état du foncier et son devenir – notamment concernant l'affectation des 6500 ha d'espaces agricoles naturels protégés figurant au Scot et l'aménagement futur de la zone du Morillon.

3. Déterminer résolument une progression de la production bio dans le Pays de Lorient en termes de SAU et de commandes en restauration collective.

A préciser en fonction des objectifs précités, sachant que la demande est déterminante et que celle-ci progresse nettement en produits bio dans nombre de villes en France ; Lorient, ville pionnière en la matière, stagne depuis des années à 30% de commandes en restauration collective, le CDPL propose de passer à 40% puis 50 % dans un délai de 5 ans.

4. Compétences des EPCI : les exercer pleinement et les faire évoluer grâce aux engagements pris en faveur du développement soutenable.

Le CDPL propose qu'une concertation soit mise en œuvre au sujet de l'exercice des compétences en matière de foncier, de marchés publics, santé, financement, fiscalité, etc ... afin de permettre une politique locale de transition cohérente.

A titre d'exemple, l'une de ces possibilités réside dans le « Diagnostic Local Santé Environnement » (DLSE) dont s'est doté Lorient Agglo avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Dès lors qu'une collectivité s'est engagée dans une démarche de prévention sanitaire environnementale (qui intègre l'alimentation) dont le but est de réduire l'exposition de la population à des facteurs de risques, il est reconnu que cela amène les élu-es à s'impliquer dans un champ où ils n'ont que peu de compétences en propre, tout en les dotant de

leviers pour agir en partenariat avec l'ARS, les services de l'Etat, les socioprofessionnels et associatifs concernés ou impliqués. Or, cela peut faire l'objet d'une demande de financement pour réaliser un «Plan d'actions locales santé environnement» dans le cadre des appels à projets de l'ARS.

C - 20 PROPOSITIONS EN FAVEUR D'UNE VERITABLE TRANSITION

Pour une restauration collective scolaire responsable, éthique, durable et de proximité

1. Coordonner au sein de l'agglo les marchés publics de la restauration collective pour encourager l'augmentation de la production locale vertueuse dont bio. Organiser ces filières de production en groupements d'approvisionnement adaptés à la restauration collective du Pays.
2. Inscrire tous les acteurs dans une démarche de progrès mesurable et mesuré
3. Engagement par contrat des collectivités pour des achats réguliers à des prix fixes et justes aux agriculteurs du territoire.
4. Objectif 60% d'approvisionnement local et breton à 2022
5. Objectif 50% d'approvisionnement en produits bio à 2022
6. Objectif 50 % de réduction du gaspillage à 2022 (poids et/ou valeur ?)
7. Augmenter l'apport en protéines végétales et parvenir à un équilibre des apports entre protéines animales et végétales, par la variété des repas comprenant plus souvent des plats principaux végétariens. Formation à une transition alimentaire en restauration collective en planifiant des campagnes d'éducation sanitaire alimentaire.
8. Coordonner, formaliser et dynamiser les échanges de bonnes pratiques entre acteurs du territoire
9. Inciter les établissements privés à rejoindre la dynamique

Pour une production alimentaire locale durable et équitable

10. Inciter à l'installation de production locale bio en lançant des appels à manifestation d'intérêt (voir en lien les initiatives de [Nantes Métropole](#), [Grenoble](#)).
11. Rappel : la Loi EGALIM prévoit à 2022 15% des surfaces agricoles affectées à la production bio.
12. Créer des espaces-tests, voir en lien le site du [réseau national Reneta](#).
13. Majorer les aides pour les installations en bio (aides, formation, contrats de parrainage et de transmission).
A ce sujet, voir la note sur les avis divergents en page 5.

Pour un foncier agricole préservé, équitable et durable

14. Recenser les friches agricoles susceptibles de retourner à un usage agricole
15. Préserver et agrandir les ceintures vertes périurbaines réservées à une agriculture de qualité pour l'approvisionnement de proximité (restauration collective et familles), voir par exemple usage agricole possible du Domaine du Lain.
16. Privilégier résolument l'installation et la transmission dans les modes de production bio et durables.
17. Organiser des réunions d'information sur l'état du foncier et son devenir – notamment concernant l'affectation des 6500 ha d'espaces agricoles naturels protégés figurant au Scot et l'aménagement futur de la zone du Morillon.
18. Renforcer la dimension partenariale et la transparence de la gouvernance foncière (cellule foncière).

Pour une meilleure gouvernance

19. Le CDPL souhaite représenter la société civile au sein de la cellule foncière constituée.

20. Le CDPL propose qu'une concertation soit mise en œuvre concernant l'exercice des compétences en matière de foncier, marchés publics, santé, financement, fiscalité, etc ... afin de permettre une politique locale de transition cohérente.

Note sur les avis divergents - Proposition 13

La proposition 13 sur la demande de majoration des aides pour les installations en bio n'a pas fait l'unanimité au sein du groupe de travail du CDPL. Un membre a souhaité que les aides ne soient pas conditionnées au type de production. Cette position minoritaire n'a pas été retenue.

Vote du Conseil d'Administration du CDPL, le 27/11/18

La présente contribution a été adoptée par le CA, avec 2 abstentions et 1 voix contre la proposition n°13.